



Angoulême, le 9 avril 2019



INVITATION PRESSE

Signature du schéma départemental des services aux familles 2018 – 2022

Sous l'égide de l'État, animé par la CAF, le schéma départemental des services aux familles (SDSF) est signé par la préfète, la CAF, le département de la Charente, la MSA, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Justice, l'association des maires de la Charente, l'union départementale des associations familiales (UDAF) et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Charente, avec la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération.

Préfiguré dès 2014, avec 19 autres départements volontaires, le SDSF 2014 – 2017 a facilité une action coordonnée des acteurs sur le territoire, sur les champs de l'enfance et de la parentalité.

Le nouveau schéma couvre la période 2018 – 2022 et s'étend désormais au champ de la jeunesse, avec plusieurs défis ambitieux :

- simplifier l'accès aux services pour les familles et pour les jeunes, mais également pour les monteurs de projets nouveaux ;
- poursuivre le développement de la qualité des projets pédagogiques, de la qualification des professionnels, de la gestion des structures, etc. ;
- garantir l'accessibilité de cette offre de service à l'ensemble des familles, et en particulier aux plus fragiles d'entre elles.

Marie Lajus, préfète de la Charente, vous convie à la signature du schéma :

mercredi 10 avril 2019 à 15h30
dans les salons de l'hôtel de la préfecture